

Rome, le Chapitre les réclama, le 23 janvier 1627, comme appartenant à la cathédrale. Le cardinal les avait reçues, pendant son ambassade, du cardinal Innocent de Maximis (*episcopus Buttoniensis apud Rengy*) nonce apostolique, qui les lui avait données avec l'approbation du pape Grégoire XIV. Ces reliques provenaient en partie du cimetière de Saint-Vincent et de Saint-Anastase et des catacombes de Saint-Laurent et de Saint-Paul et d'autres lieux sacrés, et avaient été détachées des corps. « *Sanctorum Faustini, Joninii, Martiani, Leonis, Porphirii, Pontiani et Anastasii martyrum.* » Le cardinal de Marquemont les avait conservées dans sa bibliothèque, et il en destinait une partie à l'église de la Charité (armoire David, vol. m, n° 10, Arch. départ.).

L'inventaire du 19 février 1646 est beaucoup plus volumineux que les précédents et renferme des objets du plus grand intérêt, provenant en partie de l'ancien Trésor antérieur au sac de 1562 et qu'on ne rencontre cependant pas sur les inventaires postérieurs à cet événement et que je viens d'analyser ¹. Ainsi on y voit figurer le reliquaire contenant un morceau de la vraie croix donné par le cardinal de Saluées ; mais on lit dans une note marginale d'une autre main « les armes du cardinal de Saluées n'y sont pas et il y manque trois saphirs » — un grand reliquaire d'argent doré sur son pied avec saphirs donné par la comtesse de Forez. Deux grandes images de saint Jean-Baptiste et de saint Estienne relevées en bosse avec un soubassement, le tout d'argent aux armes de Saluées. » Mais d'autres et nouveaux reliquaires y figurent. C'est entre autres, « un bras d'argent, vermeil dore, excepté la main qui est accompagnée de quatre anneaux d'or garnis de trente pierres saphirs et grenats et encore d'une cornaline, le tout garny et enrichy de 65 pierres, et aux anneaux d'or sont aussi vingt-sept grosses perles, et au devant 88 petites perles posées en bouquets de trois à trois sur la base au-dessous et deux anges au-dessus

¹ Le 84 février 1690, le Clapilre compte 2 louis d'or¹ au sieur Lacoloiige « pour avoir¹ doré et blanchi l'argenterie du Trésor de la cathédrale. »

Le 13 juin 1635, il avait fait faire avec de la vieille argenterie du Trésor « un ciboire pour porter le Saint-Sacrement et un reliquaire pour mettre les saintes huiles qu'on trouva à l'archevêché après la mort du cardinal de Marquemont, aux fins de les exposer en vénération ». (Reg. cap., liv. LXXXII, f. 128).